

Le Médiateur du Cinéma

Paris, le 30 mai 2011

Monsieur le Président,

En vertu des dispositions de l'article L. 752-17 du code de commerce, j'ai l'honneur d'exercer un recours auprès de la commission nationale d'aménagement commercial siégeant en matière cinématographique à l'encontre de la décision prise le 19 novembre 2010 (reçue à la médiation du cinéma le 2 mai 2011) par la commission départementale d'aménagement commercial du Loiret qui a autorisé l'extension de 3 salles d'une capacité de 388 places du cinéma Pathé à Orléans.

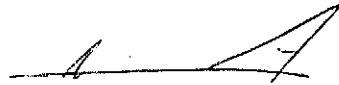
Je rappelle pour mémoire que le 14 septembre 2006 la commission départementale d'équipement cinématographique (CDEC) du Loiret a autorisé l'extension du multiplexe Pathé de 3 salles de 438 places à Orléans. Cette autorisation a été accordée sur le fondement d'un avis de la DRAC. A ce jour, ce projet autorisé n'a pas été réalisé.

Par ailleurs, le 19 novembre 2010, une nouvelle autorisation d'extension de 3 salles et 388 places, a été accordée par la commission départementale d'aménagement commercial du Loiret. Selon les informations dont je dispose, cette décision a été rendue sans l'avis de la DRAC, cette dernière n'ayant pas communiqué son rapport d'instruction. Or, la CDAC ne peut ni débattre ni rendre sa décision sans le rapport d'instruction de la DRAC.

Dans ce contexte le Médiateur du cinéma se trouve confronté à l'examen d'un projet atteint, semble-t-il, par un vice de procédure et ne dispose pas d'un des documents mentionnés dans la circulaire du ministère de la culture et de la communication du 5 juin 2009 relative aux équipements cinématographiques.

Je tiens à souligner que la configuration de l'exploitation cinématographique a profondément évolué depuis 2006 dans la zone considérée : le cinéma Le Select a fermé et le Pathé Saran (autorisé en 1999) a ouvert.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Roch-Olivier MAISTRE
Conseiller maître à la Cour
des comptes

Monsieur le Président
Commission nationale d'aménagement commercial
Centre national de la Cinématographie
Mission de la diffusion
32, rue de Galilée
75016 Paris